

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 28 Mars 2011</b></p>
---

L'an deux mille dix, le 28 Mars à 17H30 , le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

**Etaient présents :**

Michel SOHIER, Maire,

Jean-Michel HUON, Michel LE HENAFF , Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU, Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN , Adjoints.

Louis AUGES , Vania BROUDIC , Laurence GELARD, Marie-France GAULTIER, Marielle GUILLARD , Jean-Claude KERGARAVAT, Anne LEVESQUE, Henri LE BELLEC, Yves MEUNIER, Erwan RIVOALLAN, Jacques THOMAS, André TILLY.

**Absents excusés :**

Yann DRESCHER, procuration à Jean-Michel HUON  
Raymonde HUE, procuration à Marie France RANNOU

**Date des convocations :** 21 Mars 2011

**Secrétaire de séance :** Anne LEVESQUE

**Assistaient également à la séance :**

Madame CARET, trésorière  
Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale  
Melle Florence LE MAT, rédacteur  
Mme Cécile PEDRON, rédacteur  
Mr Jean-Jacques FURET, responsable du port de plaisance  
Mr Jean-Marc RAUSCHER, responsable du service culturel  
Mr Stéphane GUILLOU, responsable des services techniques

**Ordre du jour :**

- I. Subventions complémentaires 2011
- II. Règlement général du village et terrasses pour les mercredis en fête
- III. Tarifs de location ( tables et couverts salle des fêtes)
- IV. Dérogation préfectorale à la règle du repos dominical
- V. Personnel : demande de temps partiel ( 80 %)

- VI. Régie de transport : compte de gestion 2010, compte administratif 2010, affectation du résultat, budget primitif 2011
- VII. Port de plaisance : compte de gestion 2010, compte administratif 2010 ; affectation du résultat, budget primitif 2011
- VIII. Ville de Tréguier : compte de gestion 2010, compte administratif 2010, affectation du résultat, budget primitif 2011, vote des taux.

La séance est ouverte, il est 17H45.

- Même si cela n'était pas indiqué dans l'ordre du jour, le Maire soumet à l'approbation du conseil les procès-verbaux des conseils des 14 février et 23 février 2011. Personne n'ayant d'observations à formuler, **ils sont adoptés à l'unanimité.**
- Le Maire informe le conseil que le syndicat d'électrification fait une proposition pour l'éclairage du terrain multisports Gilbert Le Moigne. Il lui demande de l'autoriser d'abord à débattre de ce point lors de cette séance car ce point n'était pas à l'ordre du jour. Le conseil l'y **autorise.**

La proposition du SDE est de 3400 € TTC pour les travaux de fourniture et pose manuelle. La participation de la commune est de 80 %, soit 2720 € TTC.

Le Maire demande donc de l'autoriser à faire réaliser ces travaux. **La proposition est acceptée à l'unanimité.**

## **I. Subventions complémentaires 2011**

Monsieur HUON expose les demandes de subventions arrivées hors délai :

- ❖ SNSM de Pleubian ( fait sa demande assez tard car a été perturbée par la mort de son président)  
Il est proposé 100 € . **Accepté à l'unanimité.**
- ❖ Classe découverte à la forêt de Brocéliande pour 9 élèves de CM1  
Comme d'habitude sont proposés 20 € par élève, soit 180 €. **La proposition est acceptée à l'unanimité.**
- ❖ Association nationale des maires des stations classées communes touristiques  
Il est proposé 173 € . **Accepté à l'unanimité.**
- ❖ Subvention à la caisse des écoles  
Le montant de la subvention est de 17 800 €, le restant étant financé par Minihiy-Tréguier. **La proposition est acceptée à l'unanimité.**
- ❖ Subvention au CNAS  
Il est proposé 11 307.73 €. **Accepté à l'unanimité.**

## **II. Règlement général du village et terrasses pour les mercredis en fête**

Madame Anne GAUTIER rappelle que les tarifs des mercredis en fête ont déjà été votés mais qu'il s'agit aujourd'hui d'approuver le règlement général du village, règlement qui a pour objectif d'éviter les conflits entre commerçants, d'éviter les irrégularités, de réglementer le marché de nuit avec davantage d'artisans locaux. Avec ce règlement, il est prévu que chaque commerçant, sédentaire ou forain, paye à l'avance pour les cinq mercredis en fête, qu'il vienne ou pas aux cinq mercredis.

Monsieur LE HENAFF demande à avoir connaissance de ce règlement. Il affirme ne pas l'avoir reçu avant la séance, ce qui est confirmé par plusieurs autres conseillers, et donc ne pouvoir en débattre.

Le responsable du service culturel, Monsieur RAUSCHER, précise que sans vote du conseil municipal aujourd'hui, il ne peut adresser les divers documents aux concernés.

Monsieur LE BELLEC propose alors que celui-ci fasse une synthèse de ce règlement. Il apparaît alors qu'il s'agit d'un règlement que l'on trouve habituellement dans les marchés forains, destiné à assainir les relations entre commerçants et entre commerçants et la Mairie. Il est composé de neuf points :

- 1) Répartition des zones ( pas d'échange de places comme auparavant)
- 2) Jours et horaires d'ouverture ( à partir de 20 H. il faut bien différencier du marché du matin).
- 3) Modalités d'attribution : il est proposé une fiche d'inscription.
- 4) Forme et contenu des types d'emplacement
- 5) Attribution et modification des emplacements ( si un commerçant est absent).
- 6) Rappel des règles standard pour la bonne occupation et utilisation des emplacements.
- 7) Mesures de police, sécurité, hygiène
- 8) Types de sanctions
- 9) Entrée en vigueur

Le Maire met aux voix ce règlement du village. **Il est approuvé avec 18 voix pour et 3 abstentions ( Yves MEUNIER, Michel LE HENAFF, Laurence GELARD).**

## **III. Tarifs de location ( tables et couverts salle des fêtes)**

Monsieur HUON fait part à l'assemblée des différents tarifs mis en place pour la location de tables et de couverts et d'une caution de l'ordre de 50 €.

Le Maire met ces tarifs aux voix. **Ils sont adoptés avec 20 voix pour et 1 abstention (Jacques THOMAS)**

Monsieur HUON souhaite rajouter ici le vote d'un tarif pour manège d'enfant l'été. En effet, la commune n'a pas prévu de tarif hors période de marché et de Saint Yves. Il

propose 0.06 € par jour et par m<sup>2</sup>, ce qui fait 201 € pour un manège pendant quarante deux jours et 1.20 € par jour pour une marre aux canards par exemple.

Le Maire demande le vote pour cette proposition. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

#### **IV. Dérogation préfectorale à la règle du repos dominical**

Le Maire explique que tous les ans la biscuiterie du Trégor fait une demande de dérogation pour ouverture le dimanche. La période concernée s'étend du 03 avril au 13 novembre 2011. A l'appui de la demande, il est à noter que l'activité du dimanche représente 25 % de l'activité de la semaine et que le tourisme est la deuxième activité du département. D'autre part, la rémunération du personnel serait double et trois employés embauchés au lieu d'un (deux en CDD en plus, un à temps plein et un à temps partiel).

Monsieur Yves MEUNIER est sceptique et se demande s'il est vraiment certain que les employés seront payés double.

Le Maire met la proposition aux voix. **Elle est acceptée avec 20 voix pour et une abstention (Yves MEUNIER).**

#### **V. Personnel : demande de temps partiel ( 80 %)**

Le Maire informe l'assemblée qu'un employé souhaiterait renouveler son temps partiel qui s'arrêterait au 14 février 2011 jusqu'au 14 août 2011.

Il met cette proposition au vote. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

#### **VI. Régie de transport : compte de gestion 2010, compte administratif 2010, affectation du résultat, budget primitif 2011**

##### **A- Adoption du compte administratif 2010**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame La Trésorière qui donne lecture du compte administratif de la régie de transport de l'exercice 2010.

Il se présente comme suit :

##### **❖ Section d'exploitation**

- recettes :	2 301.88
- dépenses :	318.52
- déficit d'exploitation reporté de 2009 :	371.11
	-----
<b>Résultat excédentaire</b>	<b>1 612.25</b>

Les recettes sont uniquement une subvention d'exploitation et les dépenses des frais de carburant et de maintenance inférieurs à ceux prévus ( l'utilisation du petit car ayant cessé).

❖ **Section d'investissement**

- recettes :	2 358.69
- dépenses :	2 358.69
- excédent	8 245.20

<b>Résultat excédentaire</b>	<b>8 245.20</b>
------------------------------	-----------------

Les dépenses sont inexistantes et les recettes correspondent uniquement à l'excédent d'investissement reporté de 2009

Le Maire quitte la salle et madame Anne LEVESQUE, doyenne de l'assemblée met aux voix le compte administratif 2010 . **Il est approuvé à l'unanimité.**

**B- Affectation des résultats**

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation de 1612.25 € en section d'exploitation du budget primitif 2011 et l'excédent de 8245.20 en section d'investissement du budget primitif 2011.

Le Maire met ces propositions au vote. **Elles sont acceptées à l'unanimité.**

**C-Adoption du compte de gestion 2010**

Madame la Trésorière déclare que le compte de gestion 2010 qu'elle a dressé est strictement identique au compte administratif 2010.

Le Maire demande donc au conseil d'approuver ce compte de gestion. **Il est approuvé à l'unanimité.**

**D- Budget primitif 2011**

Il se présente comme suit :

❖ **Section d'exploitation**

- Dépenses :	<b>3 736.57</b>
- Recettes :	2 124.32
- Résultat excédentaire 2010 reporté	1 612.25
	-----
	<b>3 736.57</b>

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses en section d'exploitation.

Les recettes sont une subvention d'exploitation de la commune de Minihiy pour l'année scolaire 2009-2010 de 1 120€, 0.98 € de produits divers et 1003.34 € pour la vente du petit car.

❖ **Section d'investissement**

- Dépenses :	<b>8 245.20</b>
- Recettes :	0
- Excédent de l'exercice 2010 :	<b>8 245.20</b>

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses en section d'investissement.

Le Maire met aux voix le budget primitif 2011 de la régie des transports. **Il est adopté à l'unanimité.**

**VII. Port de plaisance : compte de gestion 2010, compte administratif 2010 ; affectation du résultat, budget primitif 2011**

**A- Adoption du compte administratif 2010**

Madame La Trésorière détaille chapitre par chapitre le compte administratif 2010 du port de plaisance. Il s'établit comme suit :

❖ **Section d'exploitation**

- Dépenses :	294 404.55
- Recettes :	293 816.28
- Excédent d'exploitation 2009 :	1974.81
	-----
	295 791.09
<b>Résultat excédentaire :</b>	<b>1 386.54 €</b>

La trésorière précise que les dépenses principales sont les charges à caractère général pour 93 538.24 €, les charges de personnel pour 84056.47 €, le reversement de la taxe de séjour à la CC3R pour 1172.80 €, le remboursement des intérêts des emprunts pour 13 403.39 €, un virement à la section d'investissement pour 96 612.17 €.

Les recettes proviennent principalement des prestations de service pour 263 141.19 €

❖ **Section d'investissement**

- Dépenses :	203 954.18
- Recettes :	96 612.17
- Excédent reporté 2009 :	207 090.27
	-----
	303 702.44

**Résultat excédentaire : 99 748.26**

Les dépenses comprennent essentiellement les immobilisations en cours pour 187 843.68 €.

Les recettes proviennent uniquement du transfert de charges (amortissement) et de l'excédent de 2009.

Le Maire quitte la salle et Madame LEVESQUE soumet au vote le compte administratif 2010. **Il est adopté à l'unanimité.**

**B- Affectation des résultats**

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation de 1386.54 € en section d'exploitation du budget primitif 2011 et l'excédent de 99 748.26 € en section d'investissement du budget primitif 2011.

Le Maire met ces propositions au vote. **Elles sont acceptées à l'unanimité.**

**C-Adoption du compte de gestion 2010**

Madame la Trésorière déclare que le compte de gestion 2010 qu'elle a dressé est strictement identique au compte administratif 2010.

Le Maire demande donc au conseil d'approuver ce compte de gestion. **Il est approuvé à l'unanimité.**

**D- Budget primitif 2011**

Il se présente ainsi :

❖ **Section d'exploitation**

- recettes :	303 139.00
- excédent reporté 2010 :	1 386.54
	-----
	<b>304 525.54</b>

Les recettes sont principalement des recettes de prestations de service.

- dépenses : **304 525.54**

Elles concernent les dépenses de gestion de service pour 191 258 € ( dont charges générales et charges de personnel), les charges financières( 13 000 ) charges exceptionnelles et impôts sur les bénéfices, transfert de charges (amortissement)à la section d'investissement pour 85 618.36

❖ **Section d'investissement**

- recettes :	159 291.47
- excédent reporté 2010 :	99 748.26
	-----
	<b>259 039.73</b>

Les recettes propres sont les emprunts et dettes assimilées pour 73 673.11 € et le transfert de charges de la section d'exploitation (amortissement) pour 85 618.36 €.

-dépenses : **259 039.73**

Elles sont constituées essentiellement des immobilisations incorporelles(112 000 €) ,des immobilisations en cours(58 000 €), des emprunts(10 500 €) et des restes à réaliser pour 63 539.73 €.

Le budget primitif ainsi présenté est bien équilibré en recettes et en dépenses.

La trésorière précise qu'il ne faut pas prévoir plus de recettes que l'an dernier car le port n'est pas au mieux de sa forme. Elle indique que c'est un budget à caractère commercial qui doit donc être équilibré et que la commune pourrait combler en investissement si besoin.

Monsieur LE HENAFF ajoute qu'on observe une perte de 30 % sur les nuitées depuis 2006 et que si cette année on subit encore une baisse de 10 %, on ne risque pas de tenir ce prévisionnel. Monsieur FURET confirme que ce phénomène est ressenti aussi bien pour les passages que pour les contrats à l'année. Monsieur LE HENAFF se demande s'il ne faudrait pas transformer le port en location à l'année uniquement. Monsieur LE MERDY remarque que le port de Tréguier est pourtant réputé pour être accueillant de bateaux étrangers.

Le Maire regrette que malgré les augmentations imposées aux clients on ait toujours un petit déficit.

Le Maire met aux voix ce budget primitif 2011 du port de plaisance. **Il est adopté à l'unanimité.**

## **VIII. Ville de Tréguier : compte de gestion 2010, compte administratif 2010, affectation du résultat, budget primitif 2011, vote des taux.**

### **A- Adoption du compte administratif 2010**

La trésorière passe en revue les différents chapitres puis plus en détail les différents articles des chapitres.

#### **❖ Section de fonctionnement**

- recettes :	3 157 042.69
- dépenses :	2 720 839.19
	-----
<b>Résultat excédentaire :</b>	<b>436 203.50</b>

Les dépenses regroupent surtout les charges à caractère général pour 796 604.68 les charges de personnel (1 422 295.23), les autres charges de gestion courante ( 367 480.83) et les charges financières pour 130 604.15 €.

Le Maire précise que lorsque les employés peuvent bénéficier d'un avancement de grade ou d'échelon il ne s'y oppose pas. Tous les avancements d'échelon se font à la durée minimum. Pour les avancements de grade, c'est plus difficile car cela requiert l'avis de la CAP. Il ajoute qu'en 2010 il existe une baisse de 35000 € des dépenses de fonctionnement malgré une augmentation sensible de la masse salariale. Une analyse va donc être faite mais le maire ne veut surtout pas culpabiliser les employés communaux qui, pour 90% d'entre eux, sont des agents de catégorie C avec un salaire non mirobolant( entre 1200 et 1300 €).

Les recettes sont constituées des produits des services pour 181 480.03 ( concessions de cimetières, redevances des services à caractère commercial), des impôts et taxes ( 1 432 757.85 €), des subventions et dotations ( 1 395 018.14), d'autres produits de gestion courante ( 97 281.37 ), de produits exceptionnels( 31 432.10).

Le Maire indique que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 68 400 €, soit de 2.21%. L'excédent de fonctionnement de plus de 436 000 € est donc beaucoup plus intéressant que d'habitude et mieux de 103 000 € ( + 30 %) par rapport à l'an dernier. Il précise que la commune revient à une épargne brute comparable à celle des années 2001-2002. Il faudrait maintenir et même améliorer sensiblement cela en étant optimiste pour pouvoir faire face aux lourds investissements à venir. Ce ne sera pas évident car 2010 a été l'année de recettes exceptionnelles comme la dotation de solidarité communautaire (17 518€) et la dotation des droits de mutation. D'autre part, la commune n'aura plus non plus la participation de BSB et la subvention Comenius.

Il s'agit donc d'être très prudent tout de même. Même si 2010 est une année à considérer comme satisfaisante, on peut encore mieux faire. Le Maire remercie le personnel et l'adjoint aux finances pour le travail accompli.

#### ❖ **Section d'investissement**

- recettes :	2 444 458.13
- excédent reporté 2009 :	191 618.46
	-----
	<b>2 636 076.59</b>
- dépenses :	<b>2 800 806.99</b>
<b>Résultat déficitaire :</b>	<b>- 164 730.40</b>

Les recettes regroupent surtout les recettes d'équipement : emprunts (1 827 253.17), les subventions d'investissement (68 352.49), les immobilisations incorporelles ( 114 973.13), les recettes financières ( fonds de compensation de la TVA : 100 367, excédents de fonctionnement capitalisés :333 208.80).

Les dépenses sont principalement constituées des immobilisations corporelles( 96 725.56 €) et des immobilisations en cours ( 674 028.19 €), des emprunts ( 2 000 456.44 €).

Le Maire se retire et laisse madame Anne LEVESQUE mettre au vote le compte administratif 2010 de la ville. **Il est approuvé à l'unanimité.**

#### **B- Affectation des résultats**

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 436 203.5 € à l'article 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2011 et le déficit d'investissement de 164 730.40 € en dépenses d'investissement au budget primitif 2011.

Le Maire met aux voix cette affectation. **Elle est approuvée à l'unanimité.**

#### **C-Adoption du compte de gestion 2010**

La trésorière annonce que le compte de gestion est identique au compte administratif.

Le Maire demande donc au conseil d'approuver le compte de gestion 2010. **Il est approuvé à l'unanimité.**

## **D- Budget primitif 2011**

Madame La Trésorière le présente section par section et chapitre par chapitre.

### **❖ Section de fonctionnement**

- dépenses :	<b>2 949 466 €</b>
- recettes :	<b>2 949 466 €</b>

Il est prévu 879 640 € de charges à caractère général, 1 454 200 € de charges de personnel, 358 637 € d'autres charges de gestion courante, 100 000 € de charges financières, et 18650 € de charges exceptionnelles ( dont l'opération FISAC à rembourser pour 16000 €), 50 000 € de dépenses imprévues et un virement à la section d'investissement de 88 139€...

Les recettes sont constituées essentiellement des produits des services pour 172 900 €, des impôts et taxes pour 1 342 036€, des dotations et subventions pour 1 296 000 €, autres produits de gestion courante pour 97 000 €, des produits exceptionnels pour 11000 €, et opérations de transfert entre sections pour 5530€ (travaux faits en régie ).

### **❖ Section d'investissement**

- dépenses :	3 250 881.16 €
- affectation du déficit 2010	164 730.40
	-----
	<b>3 415 611.56</b>
- recettes :	<b>3 415 611.56 €</b>

dont excédent fonctionnement 2010 :436.203.50

Les dépenses d'investissement regroupent les immobilisations corporelles pour 179 500 €, les subventions d'équipement à hauteur de 126 218 €, les immobilisations en cours pour 2 204 022 €, les emprunts et dettes pour 208 000 € et un transfert de charges entre sections pour 5530€.

Les recettes, quant à elles, proviennent surtout des subventions d'investissement à hauteur de 972 307€, des emprunts et dettes pour 1 802 962 € des dotations diverses pour 551 203€ et d'un virement de la section de fonctionnement pour 88 139€.

Avant de voter ce budget, le Maire fait quelques remarques. Il indique qu'il trouve étrange la proportion de participation de la commune de Tréguier au SDIS basée sur la grandeur de la commune. Ceci est pour lui d'autant plus anormal que plusieurs employés communaux sont pompiers et sont donc

régulièrement pris sur leur temps de travail par des interventions. Le SDIS a promis qu'il étudierait ce problème en 2011.

D'autre part, la commune ne fait pas d'emprunts depuis trois ans mais on arrive bientôt à de grosses réalisations qui devraient débiter en 2011 :

- anciens palais épiscopal :	800 000 €
- Passerelle Saint François :	528 000 €
- électricité cathédrale :	223 000 €
- city stade	92 000 €

Il y aura aussi beaucoup de reports. Même si l'emprunt n'est pas réalisé dans sa totalité en 2011, de gros projets sont en étude comme l'aménagement du centre ville (1M5 prévu) et surtout on ne sait pas ce que l'on obtiendra en subventions.

L'endettement de 2M6 € va sensiblement augmenter. Les élus décideront s'ils n'ont pas les moyens de leurs ambitions. Il faudra certainement revoir à la baisse les prévisions. La liste élue aujourd'hui avait promis imprudemment de ne pas toucher aux impôts mais n'est pas sûre de tenir sa promesse.

Monsieur HUON ajoute qu'il est très délicat en période de crise de ne pas connaître les dotations. La Commune peut en être victime.

La leçon à retenir est d'être très, très vigilant et d'être économe.

Le Maire met au vote le budget primitif 2011 de la ville de Tréguier. **Il est adopté à l'unanimité.**

Le Maire propose de maintenir les taux des impôts, à savoir :

- Taxe d'habitation :	23.64%
- Taxe sur le foncier bâti	32.86%
- Taxe sur le non bâti	64.09%

Il met ces taux à l'approbation du conseil. **Ils sont adoptés à l'unanimité.**

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, il est 20H25.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,